

Opération **UN, DEUX, TOIT**



**Vous recherchez un
hébergement
pour du court séjour et
/ou séjour fractionné,**

**et si vous logiez
chez l'habitant ?”**

Jeunes,

**Le conseil
régional
d'Aquitaine vous
met en relation
avec le propriétaire
d'une chambre
disponible chez lui
et vous accompagne
le temps de
la location.**



**RÉGION
AQUITAINE**

**SIRES 05 56 51 57 66
sires.aquitaine@wanadoo.fr**





Vous ne trouvez pas de logement à un prix raisonnable et sur de courtes durées sur votre lieu de stage, de formation ou d'apprentissage ? Vous pouvez être hébergé chez un propriétaire disposant d'une chambre libre dans son logement.

***ATTENTION
il n'existe
aucune
garantie
de trouver
rapidement
un
propriétaire
sur le lieu de
votre choix,
plus vous
anticipez,
plus vous
mettez de
chances de
votre côté :
pensez à
prendre
contact dès
que vous
connaissez
votre besoin.***

Cette offre d'hébergement est destinée aux apprenti(e)s, stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical et social, étudiant(e)s ou lycéen(ne)s et aux jeunes travailleurs.

Elle concerne prioritairement des séjours courts et/ou fractionnés : quelques jours par mois, quelques semaines, en fonction de l'organisation de votre formation.

L'hébergement peut être accompagné d'un repas, dîner au petit-déjeuner.

Le tarif maximum de l'hébergement et des repas est fixé par le Conseil régional d'Aquitaine.

Le Conseil régional d'Aquitaine, par l'intermédiaire d'une association mandatée à cet effet, vous accompagne tout au long de la démarche :

- mise en relation avec un propriétaire dont les disponibilités répondent à vos besoins,
- définition partagée des règles de vie concernant les parties communes (cuisine, salle de bain) et les parties privatives (chambre),
- préparation et signature d'un contrat d'hébergement,
- suivi tout au long du séjour.

